PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

ACTEUR PRAP 2S

Prévention des risques liés à l'activité physique - Secteur sanitaire et médico-social

OBSERVER, ANALYSER ET PRÉVENIR

Prévenir les risques et accompagner la mobilité de la personne aidée.

DURÉE	MODALITÉ	EFFECTIF	VALIDITÉ
28 h	Présentiel	10 max.	24 mois

Finalité : permettre au salarié de prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa propre situation de travail et d'accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi (ALM).

01 IDENTIFICATION DE LA FORMATION

INTITULÉ	DURÉE
Devenir acteur PRAP 2S	28 heures en présentiel - 4 jours
EFFECTIF	**SECTEURS**
4 à 10 stagiaires	Sanitaire et médico-social (2S)
TARIF PUBLIC INTER 2027	**LIEU**
700 € HT par apprenant	Auxerre ou sur site, selon la session

PRAP-2S 004 - formation initiale acteur | Dont 14 heures consacrées à l'ALM.

02 PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Public : tous les salariés, opérateurs et agents du secteur sanitaire et médico-social : établissements de santé, structures d'aide et de soins à la personne, EHPAD, établissements médico-sociaux, etc.
- Prérequis individuels : aucun prérequis technique n'est exigé pour le participant.
- Condition de réussite : la structure doit être engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels. La maîtrise des compétences de prévention par le dirigeant ou son représentant favorise l'efficacité des actions menées.

Dispositif Assurance Maladie - Risques professionnels / INRS. Habilitation CFTS : H40248/2026/Prap-2S-1/O/03. Formation assurée par un formateur PRAP 2S certifié, avec certificat en cours de validité.

DATES, INSCRIPTION ET DEVIS
07 85 99 60 43 - cfts.groupe@gmail.com

Tarifs HT - TVA non applicable. Intra-entreprise : sur devis uniquement.

03 OBJECTIF DE FORMATION

Prévenir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail au sein d'un établissement du secteur 2S.

04 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi (ALM).

05 COMPÉTENCES TRAVAILLÉES

- Domaine 1 - Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
- Domaine 2 - Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Domaine 3 - Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention.
- Domaine 4 - Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

06 CONTENU DE LA FORMATION

- Notions de situation de travail, danger, situation dangereuse, risque et dommage dans le milieu professionnel.
- Accidents du travail et maladies professionnelles ; préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Rôle de l'acteur PRAP et articulation avec les acteurs de prévention de l'établissement.
- Principaux éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur ; limites du fonctionnement du corps humain.
- Atteintes à la santé : lombalgies, troubles musculosquelettiques et autres atteintes de l'appareil locomoteur.
- Facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et liés à l'environnement physique : vibrations, froid, chaleur, bruit, etc.
- Observation et analyse d'une situation de travail ; identification des sollicitations, des risques et des causes d'exposition.
- Recherche et formulation de pistes d'amélioration techniques, organisationnelles et humaines ; remontée d'informations.
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort et utilisation des équipements mécaniques ou aides à la manutention.
- ALM : enjeux pour la personne aidée, l'accompagnant, la famille et l'établissement.
- ALM : déplacements naturels, capacités nécessaires, analyse de la situation d'accompagnement et prise en compte de l'environnement.
- ALM : choix et caractérisation des aides techniques ; guidage de la personne aidée ; compensation des incapacités sans portage délétère.

07 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation-action alternant apports de connaissances, échanges d'expérience, observations et mises en situation au plus proche de l'activité réelle.
- Travaux individuels et en sous-groupes à partir de situations réelles ou représentatives de l'établissement : photos, vidéos, scénarios, observations.
- Apprentissage progressif de la démarche ALM par démonstrations, expérimentation des déplacements naturels, analyse de situations et mises en pratique avec ou sans aide technique.
- Le participant est placé en situation d'analyser avant d'agir : capacités de la personne aidée, environnement, risques, choix de l'accompagnement et des aides techniques.
- Supports et outils du dispositif PRAP, grille d'analyse, schéma décisionnel ALM, vidéoprojecteur/écran, paperboard et matériel pédagogique 2S requis.

Tarifs HT - TVA non applicable. Intra-entreprise : sur devis uniquement.

08 ORGANISATION ET MOYENS MATÉRIELS

SALLE	MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE
Salle suffisamment vaste et modulable pour les séquences théoriques, les travaux en sous-groupes et les mises en situation ALM.	Vidéoprojecteur, paperboard, documents et outils d'analyse PRAP, supports de situations de travail.
INTERVENANT	**TRAÇABILITÉ**
Formateur PRAP 2S certifié, certificat en cours de validité.	Émargement, évaluations formatives, grilles certificatives individuelles et documents de session selon les règles du dispositif.

Matériel 2S à mettre à disposition pour la formation et l'évaluation

MATÉRIEL	STATUT / QUANTITÉ	CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES
Lit médicalisé	Obligatoire - 1 pour 5 stagiaires maximum	Réglage électrique hauteur / relève-buste, potence et poignée réglables, barrières escamotables.
Fauteuil roulant manuel	Obligatoire - 1	Accoudoirs escamotables et repose-pieds.
Fauteuil	Obligatoire - 1	Accoudoirs réglables en hauteur.
Lève-personne électrique roulant	Obligatoire - 1	Au moins 3 tailles de harnais universels ; possibilité de prise en charge au sol.
Verticalisateur électrique	Obligatoire - 1	Au moins 3 tailles de harnais adaptées au modèle.
Draps de glisse	Obligatoire - 2	90 x 90 cm minimum, glissants sur les deux faces, sans poignées.
Lève-personne sur rail	Conseillé - 1	Au moins 3 tailles de harnais universels.
Rollbord®	Conseillé - 1	40 x 165 cm minimum.
Déambulateur	Conseillé - 1	Réglable en hauteur.
Cannes	Conseillé - 2	Une canne simple et des cannes anglaises.
Coussin unidirectionnel	Conseillé - 1	Aide technique complémentaire à l'accompagnement.

Organisation matérielle : le référentiel prévoit que ce matériel soit mis à disposition par l'organisme de formation et/ou l'établissement d'accueil. Le formateur vérifie sa conformité et son accessibilité avant la session.

Tarifs HT - TVA non applicable. Intra-entreprise : sur devis uniquement.

09 ÉVALUATION ET CERTIFICATION

- Évaluations formatives intégrées tout au long des 28 heures : questionnement, études de cas, productions individuelles, restitutions et observation des mises en situation.
- Épreuve certificative des domaines de compétences 1, 2 et 3 : analyse individuelle d'un scénario de situation de travail à partir d'images ou d'une vidéo et de la grille certificative PRAP 2S ; durée de l'épreuve : 40 minutes.
- Épreuve certificative du domaine de compétences 4 - ALM : cas pratique tiré au sort. Le candidat met en œuvre un accompagnement adapté, avec ou sans aide technique, sécurisant pour la personne aidée et l'accompagnant, puis justifie ses choix ; 10 minutes de mise en situation et de justification, suivies de 5 minutes d'échanges.
- À l'issue de la formation, les participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à toutes les évaluations certificatives se voient délivrer le certificat « Acteur PRAP 2S » par l'intermédiaire de l'entité habilitée.
- Le certificat est valable 24 mois. Pour renouveler sa validité, suivre un maintien et une actualisation des compétences (MAC) Acteur PRAP 2S de 14 heures et réussir les évaluations certificatives.

10 ACCESSIBILITÉ ET QUALITÉ

- Les besoins d'aménagement liés à une situation de handicap sont étudiés avant la session afin de rechercher les adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles compatibles avec les objectifs et exigences de certification.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation dans le cadre du système qualité CFTS.
- CFTS est certifié Qualiopi au titre de la catégorie « Actions de formation ».
- Contact handicap : Julien Henry, 07 85 99 60 43 - cfts.groupe@gmail.com.

11 RÉFÉRENCES

INRS / Assurance Maladie - Risques professionnels : fiche « PRAP-2S 004 - Devenir acteur PRAP 2S » (version en vigueur consultée en septembre 2026).

INRS / Assurance Maladie - Risques professionnels : document de référence du dispositif PRAP - V9 - 01/2021, actuellement référencé dans les documents cadres du dispositif.

Référentiel d'activités, référentiel de compétences et référentiel de certification de l'acteur PRAP 2S.

Règlement d'habilitation et documents cadres applicables aux entités habilitées PRAP.

12 INSCRIPTION ET INFORMATIONS

CFTS - 6 rue du Colonel Rozanoff - 89000 Auxerre
07 85 99 60 43 - cfts.groupe@gmail.com

Dates, places et modalités : contacter CFTS. Inscription après vérification des prérequis et confirmation de la session. Délais selon le calendrier et les disponibilités.

Sessions intra : sur devis, selon les besoins, les volumes et les déplacements.

Tarifs HT - TVA non applicable. Intra-entreprise : sur devis uniquement.